

**Assemblée plénière du 27 mai 2004**

**« L'attractivité de l'Ile-de-France**

**à l'horizon 2025 »**

**INTERVENTION DU PRESIDENT**

**Jean-Claude BOUCHERAT**

Mes chers collègues,

Notre Assemblée est aujourd'hui réunie en séance plénière pour examiner les travaux qui ont été réalisés par notre Section de la prospective et de la planification. Je rappelle qu'une telle Section n'est pas présente dans l'ensemble des CESR et qu'elle constitue donc l'une des originalités et, de ce fait, l'un des atouts du Conseil économique et social d'Ile-de-France.

Créée en 1994, composée de 20 Conseillers économiques et sociaux, elle bénéficie de l'appui de 10 personnalités extérieures qui, par leur contribution, viennent enrichir ses travaux. Le rapporteur qui va nous présenter le rapport de la Section, Claude FLORET, fait partie de ces personnalités extérieures depuis le renouvellement de 2001.

En outre, comme le stipulent les articles 70, 71 et 72 de notre règlement intérieur, si la Section a la responsabilité d'approuver le rapport qu'elle a préparé (ce qui fut fait le 2 avril dernier), le Bureau du CESR est, quant à lui, chargé de désigner en son sein un rapporteur devant élaborer le projet d'avis en son nom.

Dans le cas présent, c'est à notre collègue Jean-Louis GIRODOT qu'a été confiée cette lourde tâche dont il s'est, comme à l'accoutumée, excellemment acquitté. Il a présenté l'économie générale du projet d'avis lors de la réunion du Bureau du 5 mai dernier. En raison de nombreuses interventions de membres du Bureau et, afin de permettre une expression aussi large que possible de l'ensemble de ses composantes, il a été décidé d'organiser quelques jours après une réunion exceptionnelle du Bureau. Celle-ci a eu lieu le 17 mai et a abouti à une position d'ensemble portée à l'attention de l'ensemble des membres de notre Assemblée. Vous avez ainsi reçu le projet définitif d'Avis du Bureau qui nous est soumis aujourd'hui.

Il m'a semblé nécessaire de faire ce rappel de la procédure particulière dès lors qu'il s'agit d'un rapport de la Section auquel est associé un Avis du Bureau du CESR. Un certain nombre d'entre vous n'aviez pas encore eu l'occasion de participer à cet exercice qui est différent de celui, bien connu dans nos commissions thématiques, où l'Avis est l'expression stricte du rapport de la commission.

Pour le travail que Jean-Louis GIRODOT présentera dans un moment, nous avons souhaité, d'une part, prolonger les réflexions et propositions contenues dans les quatre précédents rapports de la Section (je les préciserai dans quelques instants). D'autre part, nous avons souhaité inscrire l'ensemble de ce travail sur « l'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » dans cette dimension prospective et large (dimension que nous venons d'évoquer avec le Commissaire au Plan) et profiter du démarrage ou de la poursuite des travaux de nos commissions thématiques en vue de la prochaine révision du SDRIF et de la décentralisation qui se prépare.

Nous avons ainsi voulu donner une ambition nouvelle aux idées du CESR, y compris en acceptant un débat en son sein qui tranche avec des habitudes de fonctionnement conduisant, d'une manière plus facile, à un certain consensus.

D'un dialogue fort, voire difficile, peut sortir cette lumière qui éclairera mieux l'avenir de notre région à cet horizon 2025.

Encore faut-il accepter que chacun ne partage pas le point de vue de l'autre, y compris lorsqu'il s'agit de faits ou de données objectives, portées par des membres de la Section, ou d'ailleurs, par des personnes extérieures qui ont pu être rencontrées, voire auditionnées.

La parole est libre au sein du CESR. Tout peut y être dit, encore faut-il y respecter les règles qui régissent le fonctionnement de l'institution.

Si Alain ETCHEGOYEN était toujours à cette tribune, il pourrait reprendre une phrase qu'il a écrite l'année dernière dans une communication du Commissariat, je cite : « *Le Plan doit avoir une pensée plus libre, être capable d'élaborer des scénarios, suggérer des idées nouvelles, voire subversives, par rapport aux modes de pensée dominants, quelles que soient leurs origines politiques* ».

Résultat de deux ans de travail, le rapport a vocation à proposer des solutions permettant d'atteindre un objectif simple.

Cet objectif peut se traduire ainsi : «une attractivité renforcée pour une compétitivité retrouvée», ou comment aider l'Ile-de-France à utiliser au mieux ses atouts pour confirmer et renforcer sa place dans un contexte marqué par une concurrence internationale de plus en plus exacerbée.

Autant de questions auxquelles la Section a cherché à répondre et que je ne citerai pas dans mon discours introductif.

Je suis convaincu, pour ma part, que pour conforter et renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France, placée au cœur de la compétition européenne et internationale, et pour répondre aux attentes de chacun en matière d'accueil d'entreprises et de populations, ainsi que de cadre de vie, il convient de rechercher un nouvel équilibre entre les territoires ainsi qu'une plus grande cohérence dans les politiques mises en œuvre.

C'était d'ailleurs l'objet d'un colloque sur l'attractivité que j'avais souhaité organiser avec l'appui de Dexia Crédit Local et qui, pour des raisons liées à la proximité des élections

régionales, n'avait pu se tenir à l'automne 2003. Maintenant que cette période est derrière nous, j'ai repris des contacts avec Dexia et Le Moniteur pour que ce colloque puisse avoir lieu cette année. Le rapport et l'Avis du CESR sur l'attractivité, constitueront le socle à partir duquel ce colloque pourra être organisé à l'automne.

Mais pour l'heure, je laisse la parole au rapporteur de la Section, Claude FLORET et au rapporteur du Bureau, Jean-Louis GIRODOT, dans cet ordre, en les remerciant chaleureusement et en leur demandant d'être économes de temps pour que notre Assemblée puisse ensuite s'exprimer largement. Après les avoir entendus, nous ouvrirons donc la discussion sur l'ensemble avant d'aborder les propositions d'amendement de l'Avis qui sera finalement seul soumis à notre vote.

\*\*\*\*\*